

ARRETE MUNICIPAL N° 865

*BRADERIE - BROCANTE
LE DIMANCHE 2 SEPTEMBRE 2018*



Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité et de bon ordre en matière de circulation et de stationnement à l'occasion de la braderie-brocante organisée le dimanche 2 septembre 2018 rue d'Anchin

ARRETE

ARTICLE I :

La rue d'Anchin (partie comprise entre la Place du Général de Gaulle et la rue Cyrille Vallée) sera interdite à la circulation des véhicules le dimanche 2 septembre 2018 de 8h00 à l'issue de la braderie.

ARTICLE II :

Le stationnement sera interdit sur cette partie de la rue d'Anchin.

ARTICLE III:

La déviation des véhicules se fera par les autres artères de la ville.

ARTICLE IV:

Les services de police et de gendarmeries ainsi que les services techniques de la ville, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 27 Août 2018

Le Maire

Joël PIERRACHE





ARRETE MUNICIPAL N°866

REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT
Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales
Vu les festivités organisées sur la Place du Général de Gaulle
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de sécurité et de circulation,

ARRETE

ARTICLE I :

A l'occasion de la ducasse, le stationnement des véhicules sera interdit Place du Général de Gaulle du mardi 28 août 2018 à 20h00 au mercredi 5 septembre 2018 à 20h00.

ARTICLE II :

Le marché hebdomadaire du mardi 4 septembre 2018 sera déplacé rue de la Poste qui sera interdite à la circulation et au stationnement des véhicules de 8h00 à 12h00.

ARTICLE III :

Les Services Techniques, les services de police et de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, 27 août 2018

Le Maire

Joël PIERRACHE

